

## 2.55 Évaluation des écosystèmes en début de millénaire

RECONNAISSANT qu'au 21<sup>e</sup> siècle, la gestion efficace des écosystèmes de la planète posera un défi de plus en plus grand, que les échecs enregistrés dans ce domaine auront des conséquences de plus en plus lourdes et que les connaissances scientifiques dont disposent les décideurs sont insuffisantes pour relever le défi;

RAPPELANT que les perspectives de développement des nations sont liées à la productivité de leurs écosystèmes, que le développement humain dépend des biens (comme la nourriture, le bois, les ressources génétiques et les médicaments) et des services (comme l'épuration de l'eau, la maîtrise des crues, la stabilisation des rivages, le piégeage du carbone, l'élimination des déchets, le contrôle des maladies et les avantages esthétiques et culturels) qu'offrent les écosystèmes, et que ces biens et services sont à leur tour tributaires de la diversité biologique et des divers processus essentiels qui se déroulent dans les écosystèmes, comme la pollinisation, la dispersion des graines et la formation des sols;

CONSTATANT que la perte et la dégradation des biens et services procurés par les écosystèmes entravent le développement national et prélèvent le plus lourd tribut chez les pauvres, dont les moyens de subsistance dépendent directement des forêts, de la pêche et de l'agriculture et qui sont le plus gravement frappés par les problèmes résultant de la dégradation des écosystèmes, comme les inondations et l'échec des récoltes;

CONSCIENT que pour prendre des décisions éclairées en matière de gestion des écosystèmes au cours du 21<sup>e</sup> siècle il faudra rien moins qu'un accroissement spectaculaire (un «saut quantique») du volume d'informations qui pourront étayer les décisions relatives à la gestion des ressources;

SACHANT que l'approche par écosystème, élaborée actuellement dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, dépend d'une disponibilité accrue d'informations pertinentes sur les biens, services et processus qu'offrent les écosystèmes;

NOTANT que le projet d'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, qui comprendrait à la fois une évaluation scientifique au niveau mondial des incidences des changements intervenus dans les écosystèmes sur leur capacité de satisfaire les besoins de l'homme, et une série d'évaluations «catalytiques» aux niveaux local, national et régional, contribuerait largement à fournir de meilleures informations à des fins de prises de décisions, à renforcer, à tous les niveaux, les capacités d'entreprendre des évaluations des écosystèmes et à sensibiliser le grand public à l'importance des écosystèmes pour le bien-être de l'humanité;

CONSCIENT du rôle central que l'UICN a joué dans l'élaboration de cette évaluation des écosystèmes, grâce à sa participation au Comité directeur qui s'est chargé des travaux préliminaires et à la participation de membres de l'UICN tels que le World Resources Institute (WRI) et le Directorate for Nature Management (Norvège);

SACHANT que le Secrétaire général des Nations Unies a lancé un appel aux pays afin qu'ils octroient les fonds nécessaires pour procéder à cette évaluation des écosystèmes et y participent activement;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2<sup>e</sup> Session:

1. PRIE le Directeur général et les membres de l'UICN de soutenir l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et de s'investir dans cette initiative.
2. RECOMMANDE aux membres de l'UICN de mettre leurs compétences au service de ce processus, et en retour, de faire en sorte que celui-ci représente une «valeur ajoutée» aux niveaux local, national, régional et mondial.
3. CHARGE:
  - a) le Secrétariat de l'UICN de s'assurer que les membres de l'UICN ont réellement accès aux informations, données et conclusions réunies dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire;
  - b) la Commission UICN de la gestion des écosystèmes de participer activement à l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire, dans la limite des ressources disponibles, et de coordonner étroitement ses activités avec celles qui seront organisées dans le cadre de cette évaluation; et
  - c) au Secrétariat de l'UICN, dans tous les Bureaux régionaux et au Siège, de soutenir l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire et de s'investir dans cette initiative.